

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 22 octobre 2009

L'an deux mille neuf, le 22 octobre à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de GIVERNY, convoqué le 12 octobre 2009, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.

*Etaient présents : Monique Delemme, Daniel Droin, François Lamy, Norbert Favin, Yves Hergoualc'h, Jean Pucheu, Emmanuel Besnard, Diane Guillaume, Philippe Chauveau, Hervé Rivoalland, Monique Falc'hon,
Pouvoirs : Yves Leers à Hervé Rivoalland, Françoise Echaubard à Daniel Droin
Secrétaire de séance : Emmanuel Besnard*

S.I.E.G.E.

Il est nécessaire de rééquilibrer les montants de travaux par prestations concernant l'enfouissement des réseaux électriques. L'enveloppe budgétisée préalablement est respectée, seule la ventilation diffère suivant les délibérations ci-dessous :

1 - Délibération

OBJET : SIEGE ECLAIRAGE PUBLIC RD5/LIEU DIT FALAISE TR1

ECLAIRAGE PUBLIC

Programme syndical

« EP »

Année: **2009**

Inscription : **75 000 €**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'éclairage public :

RD5 TR1 estimés à 75 000 € T.T.C.

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux suite au transfert de cette compétence par la commune au SIEGE, dans le cadre de son programme annuel de travaux.

- 1) La participation financière de la commune est établie selon les règles définies par le comité syndical, soit 40% du coût réel H.T. des travaux au comptant, le solde étant supporté par le S.I.E.G.E.

L'opération étant estimée à **75 000,00 € TTC**, la part communale (P) s'élève à :

$P = 62\,709,04 \text{ € H.T.} \times 40\% = \mathbf{25\,083,61 \text{ € HT}}$
--

Le solde et la T.V.A. pris en charge par le S.I.E.G.E. ressortent à **49 916,39 €**

- 2) Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.
- 3) La participation communale sera réglée au comptant par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux-Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001 00376 C2700000000 95.

Ces explications entendues et après délibération,

LE CONSEIL

DECIDE :

- 1) d'adopter le projet présenté par le SIEGE,
- 2) de participer au financement au comptant de cette opération dans les conditions précitées, à savoir 40% du coût réel H.T. des travaux,
- 3) de verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante.
- 4) d'inscrire à son budget les prévisions suivantes :
-en dépenses : au compte 20415, le montant de la participation de la commune à l'opération, soit : 25 083 ,61 €

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°6 du 17/02/2009

2 - Délibération

OBJET : SIEGE Renforcement réseaux lieu dit Falaise

Objet : Renf. Du réseau

(Travaux publics d'intérêt général)

Programme syndical

« PP »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux de renforcement et/ou d'enfouissement du réseau de distribution électrique :

RD5 TR1 estimés à 85 000 € T.T.C.

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires, dans le cadre de son programme annuel.

1) Les conditions financières, adoptées par l'assemblée délibérante du syndicat, pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

Option n°1 : Paiement au comptant

La participation financière (P) de la commune s'élève à 20% du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :

$$P = 71\,070,24 \text{ € H.T.} \times 20\% = 14\,214,04 \text{ €}$$

Le solde et la taxe sur la valeur ajoutée, pris en charge par le syndicat, ressortent à **70 785,96 €**

Option n°2 : Paiement en quinze annuités

La participation financière (P) de la commune s'élève à 30% du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :

$$P = 71\,070,24 \text{ € HT} \times 30\% = 21\,321,07 \text{ €}$$

à rembourser en 15 versements, dont le premier, **1 421,40 €** par an, débutera à compter de l'exercice suivant la clôture de l'opération.

Le solde et la taxe sur la valeur ajoutée, pris en charge par le syndicat, ressortent à **63 678,93 €**,

- 2) Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.
- 3) La participation communale, qu'elle soit au comptant ou en annuités, sera réglée par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux-Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la : B.D.F. EVREUX 30001-00376-C2700000000-95

Ces explications entendues et après délibérations,

LE CONSEIL

DECIDE :

- 5) d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E.,
- 6) de participer au financement de cette opération dans les conditions précitées, à savoir (rayer la mention inutile) :
 - option n°1 : paiement au comptant
 - ~~— option n°2 : paiement en 15 annuités~~
- 7) de verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante,
- 8) d'inscrire à son budget les prévisions suivantes :

option n°1 : paiement au comptant

- en dépenses : au compte 20415, le montant de sa participation à l'opération, soit : 14 214,04€

option n°2 : paiement en 15 annuités

- en dépenses : au compte 20415, le montant de sa participation à l'opération, soit : 21 321,07€

- en recettes : au compte 16875 le montant total des sommes des annuités avancées, soit : 15 050,17 €.

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 7 du 17 février 2009

Les travaux de cette phase commenceront fin novembre

S.I.E.G.E. Programme 2010

La dernière phase d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques a été retenue pour le programme 2010 du SIEGE. Sur 30 demandes de dossiers à l'échelle cantonale, 10 communes ont été élues et Giverny est arrivée en 8^e position. Enfouir ces réseaux avant les travaux d'assainissement prévus en 2010 ainsi que le retrait d'une des communes sélectionnées ont joué en faveur de Giverny

Enveloppe 2010 pour Giverny :

Réseaux : 165 000 €

Eclairage Public : 80 000 €

France Telecom : 40 000 €

UNESCO

Le 26 septembre dernier, a eu lieu au Musée des Impressionnistes, une assemblée générale qui a permis d'élire différents membres dont Laurent Fabius, Président d'Honneur.

Né de l'initiative du Député Maire, Georges Mothron, ce projet regroupe un potentiel de 40 adhérents et englobe différents sites qui ont compté dans le mouvement impressionniste (La Creuse, Aix...).

Après lecture du compte rendu de cette réunion, Monsieur le Maire répond aux questions :

Le Classement UNESCO entraîne-t-il une protection particulière ? Les sites classés UNESCO doivent restés en l'état.

La CAPE intervient-elle dans le projet ? Le projet de classement UNESCO est davantage lié à une démarche municipale (Vernon, Giverny....)

Quel est l'intérêt d'être classé UNESCO pour une petite commune comme Giverny, déjà très fréquentée par les touristes, car cela risque d'entraîner des conséquences ? Le fait d'être classé UNESCO apporte essentiellement une notoriété supplémentaire qui attirera davantage de sponsors. Le classement UNESCO qui est le plus similaire à ce projet est celui qui englobe les sites du chemin de St Jacques de Compostelle.

Le projet est voté à l'unanimité.

Délibération**OBJET : CLASSEMENT DES SITES IMPRESSIONNISTES AU PATRIMOINE DE L'UNESCO**

« Le mouvement Impressionniste à cheval sur les 19^e et 20^e siècle comprend des artistes majeurs dont certains ont séjourné dans notre village. Il s'agit principalement de Claude Monet, Mac Monnies, Théodore Robinson, Anderson, Breck, Dawson, Butler, Cézanne, Frieseke, Metcalf, Miller, Cabot-Perry, Rose, Wendel.

Leur notoriété est mondiale, leurs œuvres, visibles sur notre territoire constituent un patrimoine qu'il convient de valoriser sous l'angle du développement durable, du tourisme, de la culture et du commerce. Toutes actions mobilisantes pour les populations et créatrices d'emplois.

L'association « Eau & Lumière » a pour ambition de fédérer sur le territoire Français et en y associant quelques collectivités Européennes dont Venise et Londres, toutes les collectivités souhaitant valoriser ce patrimoine Impressionniste.

Une première étape sera le classement du patrimoine de ces collectivités à un label Européen au choix duquel notre entité sera associée, puis une inscription possible sous certaines conditions d'éligibilité au patrimoine mondial de l'Humanité géré par l'UNESCO. »

**Après avoir délibéré
le Conseil Municipal
à l'unanimité**

DECIDE

1. D'approuver l'adhésion de notre collectivité à l'association «Eau & Lumière» à compter du 1^{er} janvier 2010. Nous disposons ipso facto d'une voix au conseil d'administration de l'association.
2. D'autoriser le versement d'une contribution annuelle d'un montant forfaitaire de 300 Euros /an comprenant les prestations de l'association « Eau & Lumière » et non révisable sur les quatre premières années.
3. De demander l'inscription à l'ordre du jour de notre conseil au mois d'octobre ou novembre de chaque année de l'audition d'un rapport d'étape sur ces projets de classement présenté par l'Elu référent de cette opération.

AGENT COMMUNAL augmentation nombre d'heures

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 6 heures par semaine le temps de travail de Madame Patricia Toussaint, employée très polyvalente, depuis 5 ans. Cela équivaut à une augmentation budgétaire de 300 €/mois.

Ce poste serait créé à partir du 1^{er} novembre. Monsieur le Maire explique que cet emploi permettra d'alléger le secrétariat.

Délibération**OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y aurait lieu de créer un poste d'adjoint administratif de 2^e classe échelle 3 à temps non complet de 18h/35 pour les besoins du service.

**Après avoir délibéré
le Conseil Municipal
à l'unanimité**

DECIDE

- La création, à compter du 1^{er} novembre 2009, d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 18h/35
- L'inscription des crédits nécessaires au budget communal
- La suppression du poste d'adjoint technique de 12/35

Compte rendu Aménagement Rue Claude Monet

Suite à la réunion de la grande commission concernant l'aménagement de la rue Claude Monet, il en résulte que le problème majeur lié aux ruissellements des eaux pluviales doit être résolu en améliorant le système d'évacuation vers le ru en aval. Monsieur le Maire a donc demandé deux devis pour diagnostic sur les évacuations en traverse de la RD5 et remise en état. Il s'avère que le 1^{er} devis reçu met en évidence l'encrassement à 60% de ce réseau et propose un forfait de ses prestations de 5 508 € HT. Un autre devis est attendu avant de prendre une décision en concertation avec le conseil municipal. Il est envisagé de surcroît de maintenir ou de créer des exutoires en amont.

AMENAGEMENTS SECURITAIRES RD5 – rue de Falaise -

Suite à de nombreux demi-tours intempestifs sur les bas côtés de la rue de Falaise, mettant en péril certaines habitations en contrebas, Monsieur le Maire suggère d'y remédier par la mise en place de rondins et la plantation de graminées. L'ensemble du conseil municipal approuve ce projet qui pourra être subventionné à 40% au titre des amendes de police.

Délibération

AMENDES DE POLICE - AMENAGEMENT SECURITAIRE - RD5 Rue de Falaise

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il serait nécessaire d'exécuter des aménagements sécuritaires sur la RD5 aux endroits suivants :

- RD5 rue de Falaise en surplomb de la propriété Guibet sur une longueur de 65 ml env.

Il soumet ensuite les détails des travaux qu'il serait souhaitable d'exécuter dans les meilleurs délais, les travaux étant estimés à 6.000 € HT.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE :

de solliciter le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention au titre de la répartition des produits des amendes de police

AUTORISE : le Maire à signer tous documents nécessaires à cet aménagement.

Compte-rendu - réunion Agence Routière de Vernon

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion avec l'agence routière de Vernon.

Il était essentiellement question de revoir et d'améliorer la signalétique directionnelle et informative pour le site de Giverny.

Sa mise en place est déjà commencée. Son coût s'élève à 85 000 € pris en charge par l'agence routière qui dépend du Conseil Général.

ORDURES MENAGERES - Ramassage -

La recommandation 47 de la CNAM interdit désormais aux véhicules de ramassage de faire marche arrière. Certaines rues de la commune exigües et sans issue vont nécessiter probablement l'aménagement de plateformes comme aire de retournement des véhicules afin d'assurer la collecte de la CAPE. Une étude est en cours avec la CAPE pour utiliser des camions plus petits.

CONVENTION CREATION ET GESTION CIRCUIT DE DECOUVERTE CULTURELLE DE GIVERNY

Dans le cadre du développement touristique de la CAPE, Monsieur le Maire présente la convention de création et de gestion d'un circuit de découverte culturelle sur le territoire de Giverny. Cette convention entre la CAPE, la commune et l'association « Les Amis de Giverny » est sans incidence financière pour la commune, Il lui est simplement demandé d'accepter l'entretien de ce circuit.

Délibération : GESTION DU CIRCUIT DE DECOUVERTE CULTURELLE DU CŒUR DE GIVERNY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention tripartite entre la CAPE, la commune de Giverny et l'association « Les Amis de Giverny » leur est soumise. Ces trois protagonistes participeront, dans la mesure de leurs compétences respectives, à la gestion du sentier.

Monsieur le Maire expose les engagements de la commune. L'entretien des chemins constituant l'itinéraire qui incombe légalement à la commune.

La commune s'engage donc à mettre le circuit à la disposition du public, à accepter la mise en place des aménagements prévus et à assurer l'entretien nécessaire au passage du public.

De plus, il est défini dans cette convention les engagements de chacune des parties, la mise en œuvre de la communication, les responsabilités et contrôles, la durée et les modifications éventuelles, la résiliation ainsi que le règlement des litiges.

**Après avoir délibéré
le Conseil Municipal
Par 7 abstentions, 7 voix pour**

S'engage

- A mettre le circuit à la disposition du public d'une manière pérenne, notamment en sollicitant l'inscription des chemins communaux concernés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), condition irrévocable pour la création du parcours et par son éventuelle inscription à l'action départementale « rando en ligne ».
- A accepter la mise en place des aménagements nécessaires à l'accueil et l'information du public : pose de panneaux de signalisation et de signalétique touristique, balisage des chemins, pose de panneaux d'interprétation, aménagements particuliers.
- A assurer l'entretien nécessaire au passage du public (enlèvement des chutes d'arbres, nivellement et comblement, fauchage...). Les interventions d'entretien seront définies dans un document de veille préalablement établi, mis à jour chaque année et vérifié deux fois par année par la CAPE.

Autorise

Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite.

Suite au vote, Monsieur le Maire propose de répondre à la CAPE par un courrier précisant qu'un effort sur la qualité, notamment en matière de graphisme et de signalétique, doit être apporté au projet.

ROSIERS OFFERTS PAR Mr et Mme Yves INBONA – Rampe Eglise –

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr et Mme Yves Inbona offrent des rosiers ainsi que des lavandes à la commune, pour fleurir la nouvelle rampe de l'église. La variété de rosiers offerte porte le nom « Isabelle de Reimpré », qui rend hommage à la sœur décédée de Mr Inbona. Elle est remontante, odorante et fleurit blanc crème.

Le conseil municipal accepte ce don et remercie Monsieur et Madame Inbona pour l'aide au fleurissement du village.

MAGAZINE ANNUEL Tarifs Publicité

La commission communication a décidé pour le magazine de fin d'année d'établir le tarif des ventes d'encarts publicitaires suivants : 1/8 page : 50 €, 1/4 page : 150 €, 1/2 page : 300 €, une page : 600 €.

Délibération

OBJET : Création d'une Régie de recettes temporaire et fixation du Tarif des publicités du Magazine d'Informations

Monsieur le Maire propose pour l'édition du Bulletin d'informations 2009 :

- d'instituer une régie temporaire de recettes pour l'encaissement des encarts publicitaires.
- de fixer le tarif des encarts publicitaires.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Décide

A l'unanimité

- d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement pour l'encaissement des encarts publicitaires à venir
- de fixer le tarif suivant pour l'année 2009 :
 - 1/8 de page : 50 €
 - 1/4 de page : 150 €
 - 1/2 page : 300 €
 - 1 pleine page : 600 €

Le recouvrement des produits sera effectué conformément à l'arrêté constitutif de la régie de recettes.

QUESTIONS DIVERSES

• PRE BAUDY

Monsieur le Maire rappelle que le pré Baudy, est une propriété communale et en conséquence chaque manifestation qui s'y déroule doit faire l'objet d'une demande auprès de la mairie. La commission des finances sera chargée de mettre en place un tarif pour la location de ce pré et un tarif pour les manifestations à but lucratif.

• SUBVENTIONS – BILAN DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que les associations recevant une subvention communale se doivent de présenter un bilan annuel de leur compte et de faire une demande subvention avec projet pour 2010. La commission des finances proposera au conseil municipal les associations retenues.

- **ECOLE – TABLES –**

Le nouveau mobilier ergonomique (15 tables et chaises) est très apprécié par les élèves. Néanmoins les chaises présentant un défaut seront reprises lors de la prochaine livraison de 17 autres tables en fin d'année.

- **ASSAINISSEMENT PHASE 3**

Sur l'ensemble des tours « poussoirs » qui devront être installées ; 2 emplacements doivent être négociés.

Dans la rue Hélène Pillon, quelques propriétés peuvent en se regroupant bénéficier d'un branchement en descente.

- **EXTENSION RESEAU EAU POTABLE - Chemin du Grand Val – Route d'Orgival- étude**

Les riverains du Chemin du Grand Val souhaiteraient voir leur compteur d'eau implanté dans leur propriété. Monsieur le Maire a répercuté cette demande à la CAPE. Une autre demande a été faite pour une habitation, route d'Orgival, qui est encore alimentée par un puits.

- **CANTINE BIO**

La société Scolarest, fournisseur de notre cantine, fait savoir à la mairie qu'elle peut proposer un repas Bio par mois sous deux formules : un repas Bio complet + 1,80 € ou un repas avec fromage et fruit Bio +0,25 €.

Actuellement le prix d'un repas acheté à la société Scolarest s'élève à 2,52 € HT.

La commission scolaire en débattera prochainement.

- **STATIONNEMENT RUE CLAUDE MONET**

Mr Lamy et Mr Chauveau travaillent actuellement sur un règlement qui sera présenté en janvier 2010 pour la gestion de la prochaine saison touristique.

- **CAPE –TRANSPORT EN COMMUN**

Monsieur le Maire nous fait part d'un courrier du Président de la CAPE qui exprime les difficultés de circulation pour les transports publics dans la rue Claude Monet. Ceux-ci étant dus au stationnement de riverains et à l'empiètement de commerces sur la voie publique. Monsieur Michel Jouyet a également écrit un courrier sur ces mêmes difficultés.

- **JUMELAGE – ETATS-UNIS**

Madame Delemme donne lecture d'une lettre de Mr Tom Hillgoss, transmise par Mme Cécile Houel. Mr Hillgoss viendra en France le 24 novembre, il rencontrera Mr le Maire ainsi que Mr Diego Candil, directeur du Musée des Impressionnistes pour explorer les possibilités d'échanges culturels.

- **COMPTE-RENDU - TROC MAIN VERTE**

Cette deuxième édition a eu un franc succès, grâce aux participants, particuliers et musées. Que tous en soient remerciés.

Les affiches prêtées par l'AREHN (Agence Régionale de l'Environnement de Haute Normandie) y ont été exposées et seront proposées à l'école de Giverny.

E. Besnard propose au conseil municipal d'étudier des DVD distribués par l'AREHN, sur le développement durable, la bio diversité...etc....et de réfléchir à leur diffusion.

- **11 NOVEMBRE**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal et les Givernois aux cérémonies du 11 novembre. RDV à 10h30 devant le monument aux morts. Le matériel audio acquis cette année sera apprécié.

- **AVOCAT - 1^{ER} TA LES GALOPINS/SCI LES PINSONS, 2^{ème} TI J. CLOSA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune fait l'objet d'une part d'un référé au Tribunal Administratif : SCI LES PINSONS. Et d'autre part d'un Tribunal d'Instance : J. CLOSA

- **JOURNÉE DE LA PIERRE**

Le Club 41 dans le cadre de l'année de l'Impressionnisme a fait part de son souhait de réaliser cette manifestation à Giverny. Monsieur le Maire a répondu favorablement à leur démarche en leur offrant le pré Baudy.

La 5^e journée de sculptures sur pierre aura donc lieu les 12 et 13 juin 2010 dans le pré Baudy. Les sponsors seront TERH Monuments Historiques, Crédit Agricole, Conseil Général de l'Eure, le Conseil Régional, la DRAC, Commune de Saint-Marcel, commune de Gasny,

- **PLAN D'EAU sur le bras de Seine – Maquettistes remerciements**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Legay, président de l'association de maquettistes, qui remercie la commune pour l'entretien de l'espace (proche du pont de Manitot) permettant la mise à l'eau de leurs maquettes.

- **FILM CLAUDE MONET**

Les éditions Pince Oreille ont proposé à Monsieur le Maire une souscription pour la diffusion d'un DVD du film « Derrière les volets » ayant pour synopsis la vie de Monet à Giverny, commenté par Claire Joyes. Montant de la souscription : 29,50 €

- **CLOCHES**

Les cloches ont été automatisées. Elles sonnent chaque heure, de 8h à 19h avec angélus à 12h et 19h. Le conseil municipal est satisfait. De nombreux habitants ont apprécié et félicité Monsieur le Maire de cette initiative.

- **MILONGA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle activité est en cours de création au sein du club « Les Goupils ». Des cours de Tango argentin devraient avoir lieu les lundis ou mardis soir. Une première Milonga aura lieu à la salle des fêtes le vendredi 27 novembre prochain à 20h30. Une initiation gratuite sera proposée ce jour là de 19h à 20h30.

- **PLH CAPE**

Sera étudiée par la commission d'urbanisme prochainement.

- **CRUE CENTENALE – Commémoration**

La Seine en Partage souhaite aider les communes à commémorer les inondations de 1910

Une exposition aura lieu à la salle des fêtes en janvier prochain.

- **PEUPLERAIE**

L'abattage de la peupleraie Terra est terminé, les travaux de remise en état sont en cours.

Dans un courrier, Mr Destans, Président du Conseil Général de l'Eure, nous informe que les parcelles de la Fondation Terra, couvrant la peupleraie, ont été identifiées comme site remarquable à l'échelle du Département. Aussi et fort du partenariat que le Département entretient avec le Conservatoire des Sites Naturels de Haute Normandie, un plan de gestion du site a été rédigé. La présentation de ce document stratégique pour l'avenir du site, sera faite au cours d'une réunion des principaux acteurs le 25 novembre 2009.